N°32
décembre 2019

JOURNAL municipal de PRANLES

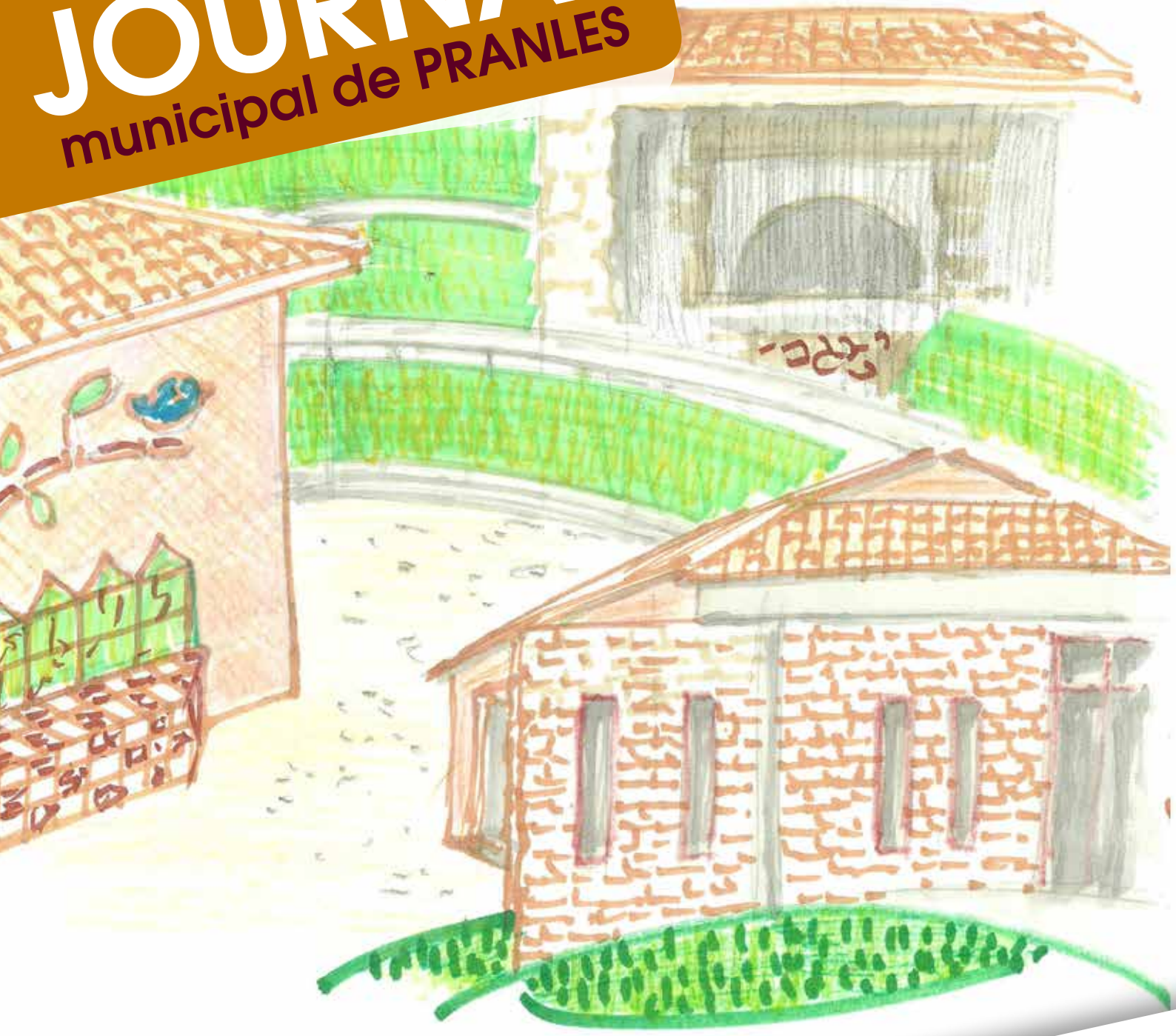

DOSSIER
Bilan d'un mandat 2014-2020

p.6

www.pranles.fr

Fibre optique
p.17

Interviews
p.23

C.A.I.
Commission Culture, Animation et Information
p.26

Vie associative
Toute l'actualité des associations de Pranles
p.30

Pranles

Édito du maire

Denis CLAIR - Maire de PRANLES

Le bulletin municipal que vous avez entre les mains sera la dernière publication de cette fin de mandature. Il est aussi pour moi l'ultime occasion de rédiger son éditorial puisque je ne me représenterai pas à la fonction occupée depuis 2008, entouré successivement de deux équipes différentes et impliquées.

C'est grâce à toutes ces collaborations qu'ont pu être réalisées les actions annoncées dans mes engagements.

Mon souci a toujours été d'amener de la vie sur notre territoire, se traduisant par des moments exceptionnels en intensité tout autant que dans la gestion d'un indispensable quotidien, l'essentiel étant retracé dans les articles du bulletin au fil des mois et années.

A partir du 1er janvier 2020, un changement important aura lieu en application de la loi NOTRE : la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche (CAPCA) assurera la gestion de l'eau en lieu et place de la commune.

Ce transfert de compétence allègera énormément le travail et les tracas des élus et du personnel communal qui ont œuvré en réalisant toutes les interconnexions entre réservoirs.

La nouvelle organisation imposée devrait permettre une plus grande sécurisation dans la distribution de l'eau et faciliter un apport sûrement nécessaire pour satisfaire la continuité d'un développement maîtrisé de la commune.

La mutualisation passera par un rééquilibrage entre les communes moyennant une inévitable augmentation des tarifs à moyen terme.

Au terme de ce mandat passionnant malgré le poids des responsabilités, riche en rencontres diverses et en activités variées, je souhaite vivement que la nouvelle équipe élue apporte à son tour de nouvelles propositions à réaliser avec énergie et courage autour d'un responsable qui saura fédérer.

Je lui passerai le relais pour mener à son terme la construction avec Ardèche Habitat d'un ensemble de petits logements individuels assortis de services annexes et locaux communs à destination des retraités avançant en âge et recherchant une alternative au domicile qui soit à dimension humaine et adaptée à la commune.

Cette réalisation comptera parmi les grandes réalisations au service des habitants, comme l'école et la salle d'animation, sur des terrains acquis par de précédentes équipes d'élus, prouvant ainsi toute la nécessité de penser l'avenir et l'intérêt commun dans toutes ses dimensions géographiques et temporelles.

Pour terminer mon propos, je voudrais remercier chacun des électrices et électeurs m'ayant accordé leur confiance pour les quatre mandats que j'ai assurés depuis 1995 (deux comme conseiller municipal et deux en tant que maire).

J'adresse toute ma gratitude à l'ensemble de mes colistiers, et tout particulièrement à ceux encore en poste, et bien entendu aux membres du personnel communal, actifs et retraités.

Au plaisir d'une prochaine rencontre

Le Maire, Denis Clair

L'équipe municipale vous adressera ses voeux à l'occasion d'un moment convivial le vendredi 17 janvier 2020 à partir de 19h00 à l'Espace d'Animations.

La **Commission Culture, Animation et Information de la mairie de Pranles** remercie tous les annonceurs qui permettent de financer l'impression de votre journal municipal.

Réservez-leur vos achats ou la réalisation de vos travaux.

Nous vous souhaitons une bonne année 2020 !

Le Maire et toute l'équipe municipale r emercient chaleureusement Jean-Claude pour sa qualité rédactionnelle et son dévouement.

Désigné unanimement comme secrétaire de séance, il a fait preuve de rigueur dans la rédaction de tous les compte-rendus des conseils municipaux et a été très prolifique dans la rédaction d'articles pour les bulletins municipaux.

Merci Jean-Claude !

Journal municipal n°32
décembre 2019

Pranles

Mairie de PRANLES

Le village
1 route de Saint Sauveur
07000 PRANLES

Tél : 04 75 64 41 24
Fax : 04 75 64 38 32

Mail : mairie.pranles@inforoutes-ardeche.fr
Web : www.pranles.fr

Directeur de la Publication : Denis CLAIR.
n°I.S.S.N : en cours.

Responsables de la publication : Nathalie DHORMES, Fabrice THIERS, Jean-Claude VIDAL et Christophe MONTEUX.

Comité de rédaction : Olivier BARATIER, Nathalie DHORMES, Jean-Paul PAULMIER, Christophe MONTEUX, Jean-Claude VIDAL et les représentants des associations.

Mise en page : Florian THIERS.

Photo de couverture : Illustration faite par Elisabeth BOURGET

Merci à Cathy GERHARD, Brigitte CAGNOL, François LORIVAL, Jean-Paul PAULMIER.

Crédit photos (hors articles associations) : Jean-Claude VIDAL.

Impression : Imprimerie cévenole - Coux 04.75.64.18.60.

Elisabeth Bourget, la céramiste du Grand Chemin

Arrivé près de l'ancienne école de Boyon, au Grand Chemin, un petit bonhomme de terre cuite, posé dans l'embrasure d'une fenêtre, le bras tendu, semble vous dire « Vous y êtes ! ».

C'est là qu'en 1999, après des années passées dans les cabinets d'architectes, Elisabeth Bourget a installé son atelier de céramique, dans l'ancien préau de l'école.

Agée de 62 ans, Elisabeth, diplômée de l'école d'architecture de Nantes, qui reste sa patrie de cœur, et après une formation à la Maison de la Céramique de Dieulefit, a décidé il y a 20 ans de se consacrer entièrement à son art.

Elle le partage avec des stages organisés tout au long de l'année, et des œuvres collectives comme la fresque de l'école communale et l'habillage des poteaux du préau en collaboration avec les élèves. Roches, bonshommes, galets, stèles ou coquillages, animaux, son imagination est débordante.

« Que ce soit pour les roches ou pour les bonshommes, le dessin et la plasticité de l'argile me permettent de lier le modelage instinctif à la construction projetée que j'ai apprise durant mes études d'architecture ».

Elle passe ainsi de l'abstrait ou du spirituel dans le modelage des « roches », à la création des bonshommes « ancrée dans une réalité bien ordinaire ».

Elle joue de cette dualité avec bonheur, dualité qui s'affiche dans un riche atelier d'exposition-vente, tout près du four électrique où cuisent ses céramiques.

Elisabeth expose un peu partout en France où elle rencontre un réel succès.

Elle a gentiment accepté de créer la première de couverture de ce N°32 du Journal Municipal.

Le Comité de rédaction

JOURNAL MUNICIPAL n°32,
décembre 2019

Sommaire

Bilan d'un mandat 2014 - 2020 ..... **p.6**
> L'AEP *p.6*
> La voirie *p.8*
> La numérotation métrique *p.9*
> Le projet Prahinou *p.10*
> Et à l'exception de l'AEP et de la voirie ? *p.11*
> Des inaugurations, un anniversaire, et autres cérémonies officielles *p.13*
> Un réseau d'information dense *p.14*
> Les associations *p.15*
> Les bénévoles *p.15*

Déchets **p.16**

La fibre optique **p.17**

Téléthon 2019 ..... **p.18**

Voies communales **p.20**

Interviews **p.23**

Commission Culture, Animations et Information **p.26**

Ecole **p.29**

Vie associative **p.30**
> Amicale Laïque *p.30*
> La bibliothèque municipale *p.31*
> A.C.C.A. *p.32*
> P.P.A.M. *p.33*
> Association du Meunier de Mandy - Moulin de Mandy *p.34*
> Le Musée du Bouschet de Pranles *p.35*
> Les Amis de Peyrorelle - Les Aînés Ruraux *p.36*

Infos Pranles **p.38**
> Personnel communal
> Etat-civil

Bilan d'un mandat 2014 - 2020

On ne subit pas l'avenir, on le fait

Georges BERNANOS

Un patrimoine enrichi, amélioré et entretenu

Patrimoine : *ensemble des biens, droits et charges d'une personne juridique*

La définition du dictionnaire résume bien ce qu'est le patrimoine communal. Un patrimoine, ça s'entretient et se renouvelle ? Ça s'augmente aussi. Mais en la matière, qui dit investissement, c'est à dire augmentation du patrimoine communal, dit fonctionnement.

Le patrimoine communal, c'est à la fois la boîte d'écrous dans le placard du local technique de l'employé communal et l'Espace d'Animations ; c'est aussi les réseaux d'adduction d'eau potable ou les kilomètres de voirie ; c'est également l'école primaire ou la bibliothèque ; c'est le hangar municipal et l'église romane ; c'est l'école, c'est le four communal et le Théâtre de Verdure, points centraux et lieux de toutes les rencontres et de toutes les fêtes, et qui pourraient symboliser à eux seuls l'essence de ce mandat.

Il existe aussi un patrimoine humain : les 5 employés communaux titulaires, les membres des associations, les bénévoles et la population du village. Et le maire et le conseil municipal, me direz- vous ?

Eux, ils ont signé pour en baver et ils font partie de la compagnie des bénévoles. Ils vous diront plus loin ce qu'ils retirent de ces années de mandat. Sans ce patrimoine humain, sensible, changeant, plus ou moins fidèle, rien ne serait possible.

Ne pas oublier un patrimoine historique et naturel exceptionnel qui reste encore à découvrir pour nombre d'entre nous.

A la lecture de notre profession de foi de 2014, nous avons réalisé l'essentiel, à l'exception notable de la traversée de Boyon et de l'aménagement du bâtiment d'école du Chef-Lieu en lieu de rencontre inter-générationnel.

Sur ce dernier point, le projet PRAHINOU et la requalification de la salle paroissiale pourraient y pallier.

Nous allons tenter d'être exhaustif sans trop succomber à la litanie des chiffres et des dates. Nous donnerons un éclat particulier aux travaux d'AEP pour leur remarquable continuité depuis 25 ans ; à la voirie ; au projet PRAHINOU (création de 10 logements adaptés aux personnes âgées autonomes), à la numérotation métrique et à la programmation culturelle avec une mention toute particulière pour l'action des bénévoles.

L'AEP (Alimentation en Eau Potable)

C'est un travail de longue haleine entrepris depuis plus de 20 ans : création de la station de pompage du Serret, construction du réservoir du Serre de St Jean, interconnexion avec le réservoir du Pré (alimentation de la Croix du Bouschet, la Réviscole, le Navalet, de Charbonnier, Colognac et le Moulin de Mandy) et celui de Lavayas (alimentation de St Jean et Bellevue), réfection de l'antenne alimentant Très le Serre et la Crotte, création de l'antenne du quartier Sous St Jean, extension vers le Bouschet et les Rebouls , changement de la canalisation entre l'école et la mairie, alimentation du Ranc et des Vignes, réfection de l'antenne alimentant le quartier de l'église et Mandy.

En 2009, le Schéma Directeur de l'eau nous a été vivement conseillé par les services de l'Etat.

L'année suivante, les premiers travaux du Schéma : recaptage de la source de la Pranlette , réfection du captage et extension du réseau entre Pivernet et Liviers-Les Auches.

Puis jusqu'en 2014 : pose canalisations aller-retour entre le réservoir de la Pranlette et la station de pompage de la Charrière dotée de pompes neuves.

En 2014 et les années suivantes, le périmètre de protection de la Pranlette est achevé, et on remplace un morceau de réseau fuyard à Boyon. L'antenne du Narsas, longtemps en projet est enfin créée, et la canalisation entre Boyon et le Pont de Branche est remplacée.

Le réservoir du Muret est créé, alimenté par la source de la Pranlette à partir de la station de pompage de la Charrière.

Il est interconnecté avec celui du Serre de St Jean.

A partir du même réservoir une antenne est créée qui joint le réseau de transport de la Pizette. Le réseau de distribution de ce hameau est reconstruit.

Le réservoir de la Garde est connecté au réseau du Serret à partir des Croisières de Lavayas et une antenne joint le hameau des Granges.

Enfin, le hameau de Chamarouan est connecté au réseau de la Pranlette (abandon de la petite source qui alimentait le hameau).

Le Schéma Directeur a été respecté, à de rares exceptions mineures : le raccordement direct du Serret sur le réservoir de St Jean et la chloration mécanique de certains réservoirs. En revanche, le renouvellement des conduites de distribution à la Pizette et l'antenne du Narsas ont été réalisées hors schéma.

Depuis 1995, 10 sources ont été rendues à la nature (2 à Boyon, 2 au Serret, 1 aux Granges, 1 à la Pizette, 3 à Lavayas et 1 à Chamarouan), dont 3 pour la période 2014-2020 (Les Granges, Les Barres, Chamarouan), 8 réservoirs ont été désaffectés (Boyon, Très le Serre, la Charrière, Le Vernet, Pivernet, La Pizette, Cordon Blanc et Chamarouan) dont deux pour la même période (La Pizette et Chamarouan), et 1 station de pompage (Cordon Blanc).

De nouveaux hameaux ont été raccordés aux réseaux (Les Rebouls, le Bouschet, Chamarouan, Charbonnier, la Réviscole, le Navalet, le Ranc, les Vignes, Colognac, le Moulin de Mandy et Bois de Livier).

Les raccordements de dizaines d'abonnés ont été améliorés (Boyon, Lavayas, la Pizette, la Garde, Pivernet, la Sagnole, le Narsas), les réseaux de transport ont été sécurisés et la commune a pu répondre à toutes les demandes nouvelles (maisons individuelles, bâtiments agricoles).

Grâce aux réseaux interconnectés, en cet été de canicule et la période de sécheresse qui a suivi, nous avons pu répondre à la demande malgré la baisse sensible de la ressource.

Ce fut une surveillance quasi quotidienne des niveaux des ressources et des réservoirs, et un appel à l'économie.

L'entretien de ce patrimoine nécessite un suivi permanent : nettoyage des réservoirs et des captages, changement de pompes (celle du forage du Serret a été nettoyée en 2008 et changée en 2017), et bien entendu la recherche des fuites.

Elles sont inhérentes aux dizaines de kilomètres de canalisations de transport et de distribution. Il en est des franches qu'il est facile à repérer et d'autres plus sournoises, qu'il est difficile de détecter.

Le travail n'est pas complètement achevé. Il faudrait conforter le réseau de distribution de Lavayas et du Loup, interconnecter le réservoir de Franchassy avec le réseau du Serret à partir de Lavayas (abandon de la source du Loup), sécuriser le réservoir du Serret, et alimenter, si les habitants le demandent : Chazalet, la Sèlve, le Mas de Boyon, Font Salée, Eyrebonne, Pont d'Auzène, Chatarusse, les Vabres, La Ferrière, Plaine Sèlve, la Fare, le Coin, Comboutas…

Quant aux analyses, elles sont la hantise de l'ARS et font la joie des laboratoires spécialisés ! Nous pensions que la diminution des points de prélèvement (abandon des ressources et des réservoirs) diminuerait la facture, mais nous sommes probablement mauvais en calculs prévisionnels !

Terminons sur la prise de compétence de la CAPCA au 1er janvier 2020. Elle récupèrera un réseau AEP pour lequel plus d'un demi-million d'euros auront été investis en six ans ! Les augmentations (prix du m^3, abonnement, raccordement) seront importantes, mais lissées sur plusieurs années. L'année 2020 sera une année « blanche ».

L'intervention des communes sera sollicitée : relevage des compteurs, raccordement, petites réparations, établissement du rôle etc... et rémunérée.

La voirie

Affirmer qu'elle avait été quelque peu négligée au début du mandat n'est pas complètement vrai ni complètement faux. D'autres priorités se présentaient à nous qui nous ont contraints à d'autres choix.

Mais en 2018 particulièrement, puis en 2019, ce sont près de 400 000 € HT qui ont été consacrés à nos 40 kms de voies communales.

S'y ajoutent les quelques tonnes d'enrobé utilisées chaque année pour boucher des trous et autres nids de poules sur des routes moins prioritaires ou en attente.

En 2014, la reconstruction de la route du Vabre a coûté 64 563,83 €, et la partie basse de la route de La Garde, 58 165 €. En 2015, la commune a consacré 24 000 € à des travaux préventifs (curage de fossés, enrochement).

En 2016, 35 000€ ont été investis pour le chemin de Très le Serre, une partie du chemin d'Eyrebonne et à Boyon.

2017, année blanche à l'exception de l'enrochement d'une partie de chemin du Moulin de Mandy.

2018, année faste : 14 voies communales ont été recouvertes d'enrobé (à l'exception du chemin du Narsas et celui des Auches), soit plus de 10 kilomètres.

En 2019, plus de deux kilomètres répartis sur les voies de Chamarouan, du Pré, des Roches, de la Routisse, du Loup, du Navalet, de la Sèlve, au village de la Pizette, et de Bon Appétit, et 1 100 m^2 sur le parking autour de l'école et de l'Espace d'Animations.

Et sur ces six années, quelques centaines de mètres de murs de soutènement ont trouvé une nouvelle jeunesse sous la truelle et la massette de Roland, puis Eric.

Le nouveau tableau de classement des voies communales, affiché dans la salle du Conseil, avec leurs nouvelles dénominations, illustre parfaitement l'ampleur de la tâche.

Là aussi, l'essentiel a été fait pour quelques années.

La numérotation métrique

Les raisons de sa mise en place ont été largement diffusées. Il en a résulté l'implantation d'une cinquantaine de panneaux et la distribution de plus de 300 numéros.

Il restait, pour que votre information soit complète, de reproduire la carte du nouveau tableau de classement des voies communales et la liste des voies communales (VC) et des chemins (C) nouvellement nommés.

En voici la liste :

VC 1 - Chemin d'Eyrebonne : du CD 244 à Eyrebonne
VC 27 - Chemin de Bernégris : du CD 344 à Bernégris
VC 22 - Chemin de Bon Appétit : de la RD 2 (Pont de Boyon) à Bon Appétit
VC 53 - Chemin de Chamarouan : du CD 344 (Pont de la Grange) à la RD 244
VC 24 - Chemin de Font Salée : du Fémeil (mairie de Creysseilles) à Font Salée
C 46 - Chemin de Franchassy : du CD 344 au CD 344 (traverse le hameau)
VC 11 - Chemin de Jouanny : du CD 344 (col de la Sagne) à Jouanny
C 39 - Chemin de l'Église : du CD 344 à l'église
VC 10 - Chemin de Mandy : du Chemin de l'Église à Mandy
VC 15 - Chemin de Lafarge : du CD 344 à Lafarge
VC 9 - Route de la Pizette : de la fin du CD 344 à la Pizette
VC 13 - Chemin du Goutoulas : de la Ferrière au Goutoulas
C 45 - Chemin de la Sagne : du CD 344 au CD 344 (traverse le hameau)
VC 49 - Chemin du Moulin de Mandy : du CD 344 au Moulin de Mandy
C 34 - Chemin de la Sèlve : du Chemin du Moulin de Mandy à la Sèlve
VC 41 - Chemin du Loup : du CD 344 au Loup
VC 8 - Chemin de Lavayas : du Chemin du Loup à Lavayas
VC 29 - Chemin de Pivernet : du CD 344 à Pivernet
VC 48 - Chemin de Sous Saint Jean : du CD 344A à L. ARNAUD
VC 33 - Chemin de Très le Serre : du CD 344 à Très le Serre
C 33 - Chemin de Sous Très le Serre : du Chemin de Très le Serre à la Crotte
VC 30 - Chemin des Auches : du CD 344 aux Auches
VC 17 - Chemin du Pré : de la RD2 au Chemin de Pont de Boyon (Alisse)
C 17 - Chemin des Roches : du Chemin du Pré aux Roches

VC 6 - Route de la Garde : du CD 344 au Pont d'Auzène
VC 7 - Chemin des Vabres : du Pont d'Auzène aux Vabres
C 38 - Chemin du Bouschet : de la Croix du Bouschet au Bouschet
VC 35 - Chemin du Cimetière : du CD 344 au cimetière
Route du Cordon Blanc : du CD 344 (CD 344A) à la Routisse
VC 5 - Chemin du Clap : de la Route du Cordon Blanc au Clap
VC 19 - Route de Pont de Boyon : de la Croix du Bouschet à Pont de Boyon (RD2)
C 40 - Chemin du Masson : de la Route de Pont de Boyon au Masson
VC 18 - Chemin du Navalet : de la Route de Pont de Boyon au Navalet
VC 16 - Chemin de Charbonnier : de la Route de Pont de Boyon à Charbonnier
Route de Privas : CD 344 de la Mairie au Moulin à Vent
VC 4 - Chemin du Petit Pont : du CD 344 (Route de Privas) au Petit Pont
C 28 - Chemin du Narsas : du CD 344 (Route de Privas) au Narsas
Route des Croix de Creysseilles :
du CD 344 (CD 244 – Carrefour du Vernas) aux Croix de Creysseilles
VC 3 - Chemin du Vernet :
du CD 344 (Chemin de Croix de Creysseilles) au Vernet
Route de Saint Sauveur : CD 344 de la Mairie (N°1) au Ranc (Les Vignes)
C 47 - Chemin de Chazalet : du CD 344 à Chazalet
VC 36 - Chemin du Serret : du CD 344 (Route de St Sauveur) au CD 344
VC 19 - Route de la Pize : de la route des Sauteaux à la Pize
Route des Ollières : RD2 du Moulin à Vent au Pont de Boyon
VC 23 - Route des Sauteaux : du croisement de la Pize aux Sauteaux
Chemin du Planchériol : de la RD 262 au Planchériol

Il faut ajouter à ces noms de voies, ceux de voies dépourvues de panneaux, conduisant à des maisons isolées, soit par des voies privées, soit par des petites voies communales, qui ont été rattachée à une voie principale. Avec une particularité, celle du Chemin du Fémeil qui relie notre commune à celle de Creysseilles :

VC 2 - Chemin du Fémeil : du CD 244 à la limite de la commune de Creysseilles

C 51 - Chemin de Lavayas Sud : du chemin de Lavayas à la maison Ladreyt (numérotation sur le Chemin de Lavayas)

VC 25 - Chemin du Bois de Lyas : de la RD2 au Bois de Lyas (numérotation sur la Route des Ollières)

VC 14 - Chemin du Grand Bois : du carrefour du chemin menant au Loup, au CD 344

C 31 - Chemin des Crozes : du CD 244 aux Crozes (numérotation sur la Route des Croix de Creysseilles)

C 37 - Chemin de St Jean : du CD 344A au hameau de St Jean (numérotation sur la Route du Cordon Blanc – CD 344A)

VC 44 - Chemin de la Haute Garde : de la Haute Garde à la Route de la Garde

VC 45 - Chemin de Chazalet : de la RD2 au hameau de Chazalet (numérotation à la Route de St Sauveur)

C 50 - Chemin du Mas de Boyon : de la RD2 au Mas de Boyon : (numérotation à la Route des Ollières)

C 52 - Chemin du Perrier : du Chemin du Loup au hameau du Perrier (numérotation au chemin du Loup)

VC 54 - Chemin des Traverses : du Bouschet au Cordon Blanc (CD 344A)

VC 32 - Chemin du Temple : du Chemin de Chamarouan au Temple (numérotation au Chemin de Chamarouan)

C 42 - Chemin des Rocs : du CD 344A aux Rocs (numérotation au Chemin du Cordon Blanc)

VC 43 - Chemin de la Routisse : du CD 344A à la Routisse (numérotation à Route de la Garde)

VC 26 - Chemin de Combotas : de la RD2 à Combotas (numérotation à la Route des Ollières)

Le projet Prahinou

À la toute fin de notre profession de foi des élections municipales de 2014, sous l'intitulé « Parier sur l'avenir » figurait cet article :

« Mener une réflexion sur la création d'une petite structure d'accueil pour personnes âgées ». Voeu pieu, qui devient aujourd'hui une réalité.

Après avoir approché la MSA pour un projet de MARPA, finalement abandonné, la municipalité s'est tournée vers le bailleur social Ardèche Habitat.

Sur ses conseils, la commune a lancé une consultation auprès des personnes âgées de 65 ans et plus (près de 51 réponses sur 120 personnes consultées). Ensuite, après l'obtention d'une promesse d'achat d'un terrain constructible de 3285 m², le projet a pris corps, a été accepté par le bailleur et sera inscrit au programme 2020 pour une réalisation en 2021.

Ce terrain se situe sur des parcelles englobant la salle paroissiale, derrière et sur les côtés .

Dans son projet, la municipalité souhaite offrir aux futurs résidents un espace de loisirs, de rencontre, une cuisine, une salle de restaurant, un local médical aménagé pour recevoir médecin, kiné, infirmière et y déménager la bibliothèque et la salle informatique.

Cette proposition, avec le succès de la consultation, a constitué un argument fort dans la décision d'Ardèche Habitat de retenir le projet.

Le projet comprendra 10 logements de type T2 (3 de 55 m² habitables), T3 (6 de 63 m²) et T4 (1 de 80 m²) avec des loyers modérés ajustés en fonction des revenus des futurs résidents (de 325 € pour un T2 à 470 € pour un T4).

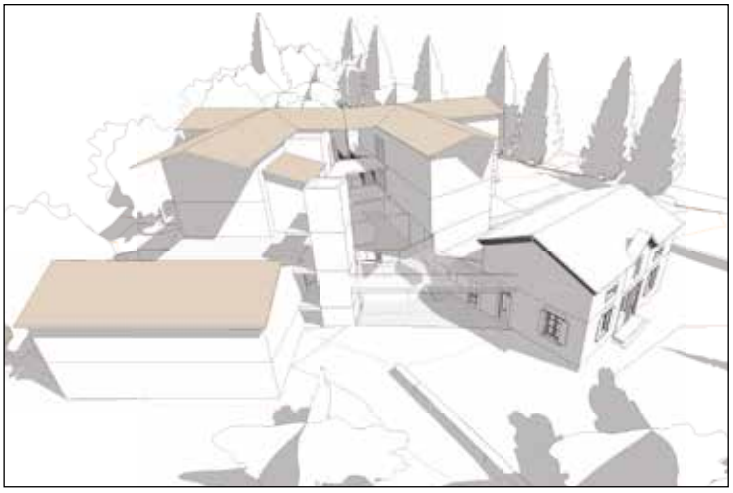

Chaque logement sera doté d'un jardin ou d'une terrasse de 9 m² et d'un garage. C'est un projet mixte qui pourrait accueillir une population plus jeune (deux logements seront réservés aux familles), mais la priorité étant bien entendu donnée aux personnes âgées.

A ce jour, la municipalité va acquérir le terrain pour la somme de 98 500 € et le cèdera à Ardèche Habitat sous la forme d'un bail emphytéotique d'une durée de 50 ans. Un pré-projet a été présenté le 17 juillet 2019 au conseil municipal qui a approuvé et signé, par la suite, une convention d'engagement.

Pour offrir aux futurs résidents cette « maison de la convivialité » (dixit un architecte non retenu dans sa lettre de motivation) la municipalité a exprimé le souhait de disposer de la salle paroissiale sous la forme d'un bail emphytéotique et d'y aménager les espaces énumérés plus haut.

Des contacts informels ont été pris avec la paroisse Saint Jean du pays de Privas, une première réunion, le 16 janvier 2019, a rassemblé les paroissiens du Plateau en présence du prêtre modérateur, de l'Equipe Relais, des membres du Conseil Economique de la paroisse et du maire de Pranles.

Malgré quelques réticences bien compréhensibles, les paroissiens ne s'y sont pas opposés, malgré un attachement profond à ce bâtiment pour lequel ils ont largement œuvré et donné beaucoup de leur temps et de leur argent.

Le Diocèse, propriétaire des lieux, a mis son véto, refusant la cession sous forme citée plus haut, exigeant que l'immeuble soit vendu, remettant en cause la décision du Conseil Economique du 26 juin 2019 qui s'était prononcé favorablement, à l'unanimité, pour une cession de la salle paroissiale sous la forme d'un bail emphytéotique à une durée à déterminer.

Compte tenu de l'injonction du Diocèse, lors d'une nouvelle réunion le 17 octobre, les paroissiens qui devaient se prononcer sur la signature d'un bail, l'ont fait sur la vente de la salle.

Après un court débat, c'est à l'unanimité que les paroissiens ont accepté la vente de l'immeuble.

Pour des questions de coûts et de cohérence du projet, Ardèche Habitat a proposé que l'étude du projet architectural englobe la salle paroissiale, Ardèche Habitat étant maître d'ouvrage de la construction des habitations et la commune maître d'ouvrage de l'aménagement de la salle paroissiale. Chaque partie prendra à sa charge les coûts (maîtrise d'œuvre, travaux etc…).

Ce système de commandes groupées permettra de diminuer les coûts.

Le certificat d'urbanisme a d'ores et déjà été accepté et le compromis de vente signé le 19 novembre. Le lancement de la consultation pour la maîtrise d'œuvre (architecte) a été lancé début octobre, et le choix de l'architecte décidé le 6 novembre avec la participation de trois élus.

C'est le cabinet CARAVANE de Lyas (Guérin-Gazut) qui a été choisi.

Le coût estimé des travaux pour Ardèche Habitat est de 800 000 € HT. Celui de la requalification de la salle paroissiale par la commune est de 180 000 € HT.

Une estimation de l'édifice a été commandée par la paroisse. La commune, pour sa part, a sollicité le service des Domaines.

Et à l'exception de l'AEP et de la voirie ?

L'année 2014, celle du renouvellement de l'équipe municipale, fut une année frugale en investissement malgré près de 120 000 € engagés dans la voirie. Une pause, après les nombreux investissements engagés le mandat précédent.

La route du Vabre avant

La route du Vabre après

2015 fut l'année de l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite (mairie, église, Espace d'Animations) ; de la poursuite de l'équipement de l'Espace (volets roulants, vidéoprojecteur, barnums…) ; de la constitution du dossier pour la numérotation métrique (géolocalisation, numérotation et nomination des voies) ; de la construction du columbarium ; de la réfection des peintures de la salle Vernet ; enfin de l'enfouissement des réseaux EDF et FT au quartier de l'église.

En 2016, Roland pose fièrement devant une bétonnière flambant neuve pendant que François s'active dans l'appartement de l'école du Chef-Lieu à refaire les peintures et la salle de bains. Les barrières de sécurité au-dessus du four, les rambardes de la mairie et de l'église sont livrées et scellées. Les plaques des voies et les numéros d'habitation sont commandés.

En 2017 c'est au tour d'Olivier de poser fièrement devant la nouvelle photocopieuse. Les numéros d'habitation sont distribués, et les plaques de voies installées. On construit un local contre l'école pour y abriter une partie du matériel utilisé lors des concerts de l'été. Les lampes extérieures de la salle Delon et de l'Espace d'Animations sont changées.

Le monument aux morts est nettoyé et son lettrage rafraîchi par Monsieur Pichon d'Ardèche Funéraire.

Enfin, une table à langer est installée dans les toilettes dames de l'Espace d'Animations.

En 2018, c'est l'année du hangar communal. En 2012, sa toiture avait été refaite, ses murs enduits, la partie arrière dégagée et une porte percée pour l'accès aux nouveaux locaux associatifs.

En effet, une partie de ces locaux sont détruits et reconstruits au-dessus des locaux techniques. Le drainage des eaux pluviales est achevé et l'accès arrière créé.

La porte principale, deux fois forcée, est remplacée par une porte en fer.

Cette année 2019, une calade au Serret est en partie bétonnée et l'aire de stockage des déchets du Chef-Lieu est allongée. Enfin, un moteur est adjoint au volet roulant du hangar.

Et puis, et puis… tout au long des années, « les 12 travaux du cantonnier » : débroussaillage, relève des compteurs d'eau, contrôle des captages et réservoirs, raccordements au réseau AEP, réparation de fuites, travaux de peinture, de maçonnerie, de menuiserie, entretien des bâtiments publics, entretien des voies communales, surveillance des aires de stockage des déchets.

Même si nous pouvons être satisfaits du travail accompli, il reste encore des tâches à exécuter. Mener à son terme le projet Prahinou, avec l'achat de la salle paroissiale et sa requalification sera l'action phare du prochain mandat, et devrait mobiliser bien des énergies.

Mais l'enjeu majeur des années à venir sera notre attitude face au changement climatique : gestion des déchets, énergies renouvelables, usage de l'eau, du feu, gestion des eaux pluviales, etc… Le déficit en eau de cet été , nous l'avons vu plus haut, est un avertissement sans frais.

Des inaugurations, un anniversaire, et autres cérémonies officielles

L'anniversaire d'abord, en 2017, celui des 20 ans de l'école, à laquelle nous avons consacré un numéro spécial. Elle est l'objet de toute notre attention.

La population s'est mobilisée trois fois pour conserver ses trois classes. Prochainement elle sera, dans le cadre du projet ENIR (Ecoles Numériques Innovantes et Ruralité), dotée d'Ipad, de tablettes et de vidéoprojecteurs numériques.

L'inauguration des travaux de la route des Vabres, en juillet 2014, mettait fin à huit mois d'isolement tempérés par la création de la piste provisoire, en présence de tous les habitants des deux hameaux, des élus, du Préfet et du président du conseil départemental.

Le four communal avait cuit quelques pizzas et autres caillettes avant son inauguration en septembre 2014, en présence de sa donatrice et des bénévoles qui l'avaient démonté et avaient participé à sa reconstruction. Il a tenu ses promesses et a cuit, depuis, plusieurs milliers de pizzas, consommées par d'autres milliers de personnes au cours d'une quarantaine de spectacles.

En novembre 2016, Jacques Genest, sénateur de l'Ardèche est venu inaugurer les travaux que la subvention de sa réserve parlementaire et celle de l'autre sénateur Mathieu Darnaud (6 212€) avait permis de finaliser : l'aménagement et la sécurisation des bâtiments communaux, et la dénomination des voies et la numérotation des habitations.

En janvier 2018, ce sont les Aînés ruraux qui invitaient à l'inauguration de l'Atelier Informatique. Mis à disposition par la municipalité, l'ancien local de la bibliothèque a été entièrement aménagé par l'association, sécurisé, équipé et doté d'un accès internet.

Dans son allocution, la présidente Josette Gilles a rappelé le rôle fédérateur de l'association, qui, dans ses relations avec les adhérents utilise de plus en plus le lien informatique : un moyen rapide d'échange et de partage, une aide à la citoyenneté, et un savoir-faire obligé face aux exigences des administrations et des institutions de toute nature.

Les travaux de nettoyage, la réfection du lettrage du monument aux morts et la création de l'Espace du Souvenir Français ont suscité une inauguration grandiose le 19 mai 2018.

Une cérémonie solennelle conduite par le lieutenant-colonel Pauthe, délégué départemental du Souvenir Français a réuni Laurent Ughetto, président du Conseil Départemental, la conseillère départementale Sandrine Chareyre, Olivier Amrane, conseiller régional, le commandant de la délégation militaire Olivier Delplace, Laetitia Serre, présidente de la CAPCA, plusieurs maires de municipalités proches et deux représentants de la Gendarmerie Nationale.

Enfin, les cérémonies de vœux du maire au mois de janvier, ont constitué des temps forts de la vie démocratique du village. Le maire y dresse un bilan exhaustif de l'année écoulée et donne des perspectives pour l'année à venir.

Cette cérémonie rassemble régulièrement de 150 à plus de 200 personnes suivant les années. Gageons que l'intérêt pour la parole officielle a toujours été supérieur à la promesse du somptueux buffet servi après la cérémonie !

Un réseau d'information dense

Quelles que soient la qualité et la densité des moyens d'information, cette dernière n'atteint pas toujours complètement la population à laquelle elle est destinée.

Elle repose sur les six numéros du Journal Municipal, huit du Pranles Infos, le Pr@nles par mail, les panneaux d'affichage, le site internet et le Facebook Côté Four/Côté Gradins. On peut y ajouter le marque-page réalisé avec les responsables des trois sites remarquables de notre commune, et ceux distribués pour annoncer les concerts de l'été.

Avant la fin du mandat, sept vitrines à l'usage exclusif de l'information municipale seront disposées dans des endroits stratégiques.

Certains ont regretté de ne pas avoir poursuivi les réunions de quartier : une seule a été organisée à la Pizette lors de la réfection du réseau de distribution de l'eau communale.

Cette formule de réunion à la demande est peut-être une piste à suivre, plutôt que l'organisation systématique de réunions par groupe de quartiers.

S'agissant du projet Prahinou, une réunion publique sera prochainement convoquée, le 6 février 2020 à 20h à l'Espace d'Animations.

Les associations

Une bonne gouvernance doit associer à la fois l'instance officielle élue par le suffrage universel, et le mouvement associatif qui joue un rôle majeur dans l'animation et la vie sociale de la commune.

On ne s'étendra pas ici sur le rôle de chacune, elles le feront sur les pages qui leur sont réservées ; merci à l'Amicale Laïque, l'ACCA, Les Amis de Peyrorelle, au Musée du Vivarais protestant, au Meunier de Mandy et à PPAM. Merci également aux bénévoles de la Bibliothèque municipale.

Mais nous devons souligner particulièrement la participation devenue quasi indispensable de l'Amicale Laïque dans la réalisation des activités extra-scolaires.

Et celle tout aussi nécessaire des Aînés Ruraux en direction des personnes âgées. Elle a su fédérer les anciens de plusieurs communes, créant une intercommunalité générationnelle unique.

Les bénévoles

Définir le bénévolat est à la fois simple et compliqué, même la loi ne s'y est pas confrontée. C'est le Conseil économique, social et environnemental qui a précisé ce concept en février 1993. Il le définit ainsi :

« Est bénévole toute personne qui s'engage librement pour mener une action non salariée en direction d'autrui, en dehors de son temps professionnel et familial ».

Nous ne citerons pas de noms, ils se reconnaîtront. Ils sont membres d'une association, du conseil municipal ou rien de tout cela.

Le Biassou (ses bénéfices financent le repas des anciens et le goûter de Noël des enfants), le Téléthon, les manifestations de l'été autour du four (la vente des pizzas, plus de 10 000 en six ans, finance le cachet des artistes et une partie du matériel) , les aides ponctuelles auprès du cantonnier (curage de fossés, démontage du four, reconstitution du four, enlèvement de la vieille toiture du hangar communal, son aménagement intérieur, la construction du local à l'école, le nettoyage des réservoirs, les trous bouchés à l'enrobé, l'aménagement du local du four, des petits travaux d'électricité etc…), l'accompagnement des scolaires etc…

Merci à cette joyeuse cohorte de femmes et d'hommes qui pallient par leur disponibilité et leur générosité l'éclatement de notre commune aux 87 hameaux.

Jean-Claude Vidal

Trions nos déchets, préservons l'environnement !

PRIVAS CENTRE ARDÈCHE
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

VERRE

En vrac, pas de sacs

Pots en verre, bocaux et bouteilles

EMBALLAGES

En vrac, pas de sacs

Briques alimentaires,
Petits cartons d'emballages

Bouteilles en plastique

Boîtes métalliques

JOURNAUX & MAGAZINES

En vrac, pas de sacs

Papiers, journaux et magazines

AUTRES DÉCHETS

Bacs gris ou verts habituels

Films et sacs plastiques, pots en plastiques, polystyrène,
restes de repas, articles d'hygiène, ...

La fibre optique

4G et Fibre optique : Ca va débiter dans le numérique !

La fibre optique

Cette photo, référence à la manifestation de l'après-midi du dimanche 10 janvier 2016 pour parler de la fibre optique, n'est pas anodine. En effet, le retentissement de cette mobilisation citoyenne, pour utiliser un terme à la mode, a permis d'accélérer, chez nous, son déploiement. Nous le demandions dans les différents courriers ou motions lus et diffusés ce jour-là.

En 2017 et 2018 vous avez appris par nos différents canaux d'information, l'avancée des études ; et la numérotation métrique, une des conditions essentielles du déploiement de la fibre, a été réalisée à la même période.

Où en sommes-nous aujourd'hui ?

A l'occasion d'une rencontre le 11 décembre concernant la mise en place de l'armoire fibre qui desservira la commune, David Lenthéric, directeur d'ADTIM[1], Adrien Fracon, chef de projet FTTH[2] chez Ineo-Infracom et Alban David, responsable projet chez RAMPA Energies ont fait, avec les élus de la commune, le point sur les travaux de raccordement. 210 foyers sont concernés.

Elle sera raccordée au NRO[3] de Flaviac via Coux-Masneuf, sous réserve d'une réponse à une demande de dérogation. Si celle-ci s'avérait négative, le signal serait pris dans un NRO installé dans la vallée de l'Eyrieux et aurait pour conséquence de retarder les travaux. Les études devraient s'achever fin janvier- début février, et dans le meilleur des cas les travaux de raccordement se terminer en juin. Viendra ensuite la période du déploiement et de la commercialisation. Ce qui nous emmènerait à la fin de l'année 2020 pour le raccordement chez l'abonné.

Les supports des réseaux Orange et Enedis seront utilisés et parfois remplacés. Les interventions en domaine privé feront l'objet de conventions systématiques accompagnées de lettres d'information, en lien étroit avec la municipalité. Gageons que le père Noël de 2020 aura dans sa hotte du très haut débit à nous proposer !

La 4G

En télécommunications, la 4G est la quatrième génération des standards pour la téléphonie mobile, elle permet des débits plus élevés que la 3G. Cette autre photo illustre pour sa part la situation dans laquelle se trouve notre commune en matière de couverture pour les mobiles.

Des campagnes mesures ont été organisées sur le territoire afin de résorber les zones blanches. Le critère pris en compte était l'absence de réception d'un seul opérateur en centre bourg de la commune. Cette dernière attendait beaucoup de cette campagne de mesures compte tenu des nombreuses plaintes émanant des habitants des hameaux qui se trouvent hors réseau, quel que soit l'opérateur.

Le mercredi 5 janvier 2017, un technicien de la société GET, accompagné de la représentante de la Préfecture, du maire Denis Clair et de deux conseillers a pris des mesures sur cinq points, dans un périmètre de 500 m à partir de la mairie. Au grand étonnement des élus, sur 20 mesures effectuées (5 mesures par opérateur) 16 se sont révélées parfaites ou acceptables, les plus mauvaises étant réalisées devant la mairie. Le maire, sans remettre en cause la réalité des essais, a dit sa surprise devant des résultats en pleine contradiction avec les faits.

La commune, à l'habitat très dispersé, est très étendue (2 943 ha). Des mesures sur un périmètre aussi restreint ne reflétaient pas la réalité vécue par une majorité d'habitants. Mais les critères retenus sont là : la commune n'a pas été classée en zone blanche.

Suite à de multiples interventions des élus locaux, en 2018, un accord a été passé , entre le gouvernement, l'ARCEP[4] et les opérateurs de téléphonie mobile. La définition restrictive de « zone blanche » a été remplacée par celle de « bonne couverture ». Deux zones ont été identifiées sur notre territoire : celle du Village et celle de Boyon. Elles seront couvertes par deux antennes dont les lieux d'implantation restent à définir. Si tout se passe bien, ces territoires seront couverts à la fin de l'année 2020.

Rêvons un peu : la fibre optique et la 4G dans un même paquet cadeau ? Merci Père Noël !

[1]ADTIM : Concessionnaire d'ADN pour une durée de 25 ans
[2]FFTH : Fiber To The Home (La Fibre jusqu'à la maison)
[3]NRO : Nœud de Raccordement Optique
[4]ARCEP : Autorité de régulation des communications électroniques et des Postes

Téléthon 2019

Pour cette 33ème édition du Téléthon, la cinquième sur notre commune : pizzas, vin chaud, gaufres, gâteaux, un grand choix d'objets confectionnés par l'Atelier Créatif du Club des Amis de Peyrorelle, deux tombolas (dont une organisée sur la commune de Saint-Etienne de Boulogne par une adhérente des Aînés Ruraux) étaient proposés aux participants à cette soirée.

Malgré une fréquentation en baisse, une somme globale de 3 640 € a été remise à l'AFM Téléthon. Merci à toutes et tous pour votre présence et votre générosité. Merci à tous les bénévoles et aux généreux donateurs qui nous permettent d'organiser la tombola. Un grand merci au Club des Amis de Peyrorelle qui prépare cette soirée une grande partie de l'année.

Jean-Paul PAULMIER

COMMUNE DE

PRANLES

CARTE DES VOIES COMMUNALES

Classement unique des Voies Communales

dressé en application de la circulaire

n°426 du 31 Juillet 1961 de M. le Ministre de l'Intérieur

Annulant et remplaçant celle établie le 4 Mars 1981

Accepté par le Maire soussigné
conformément à la délibération du Conseil Municipal du

A Pranles le

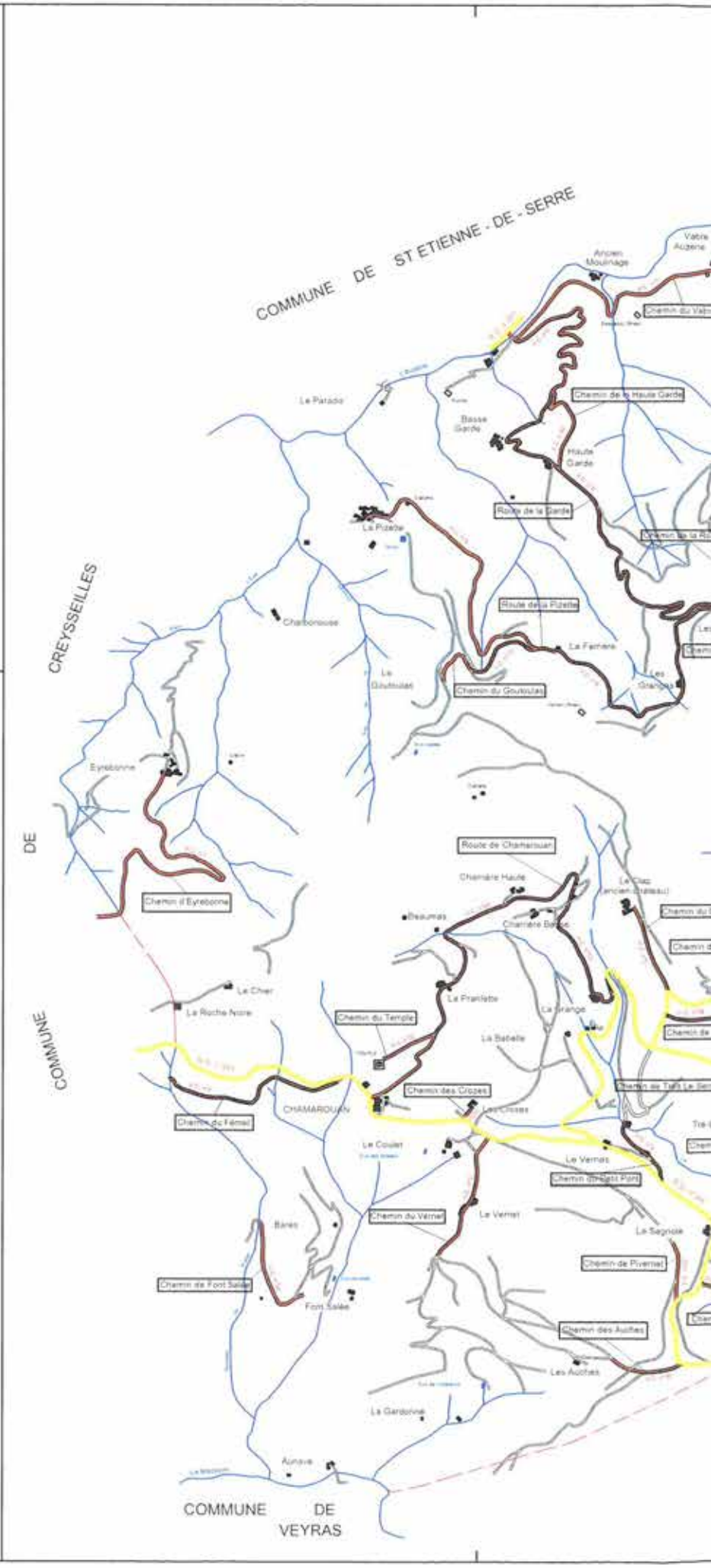

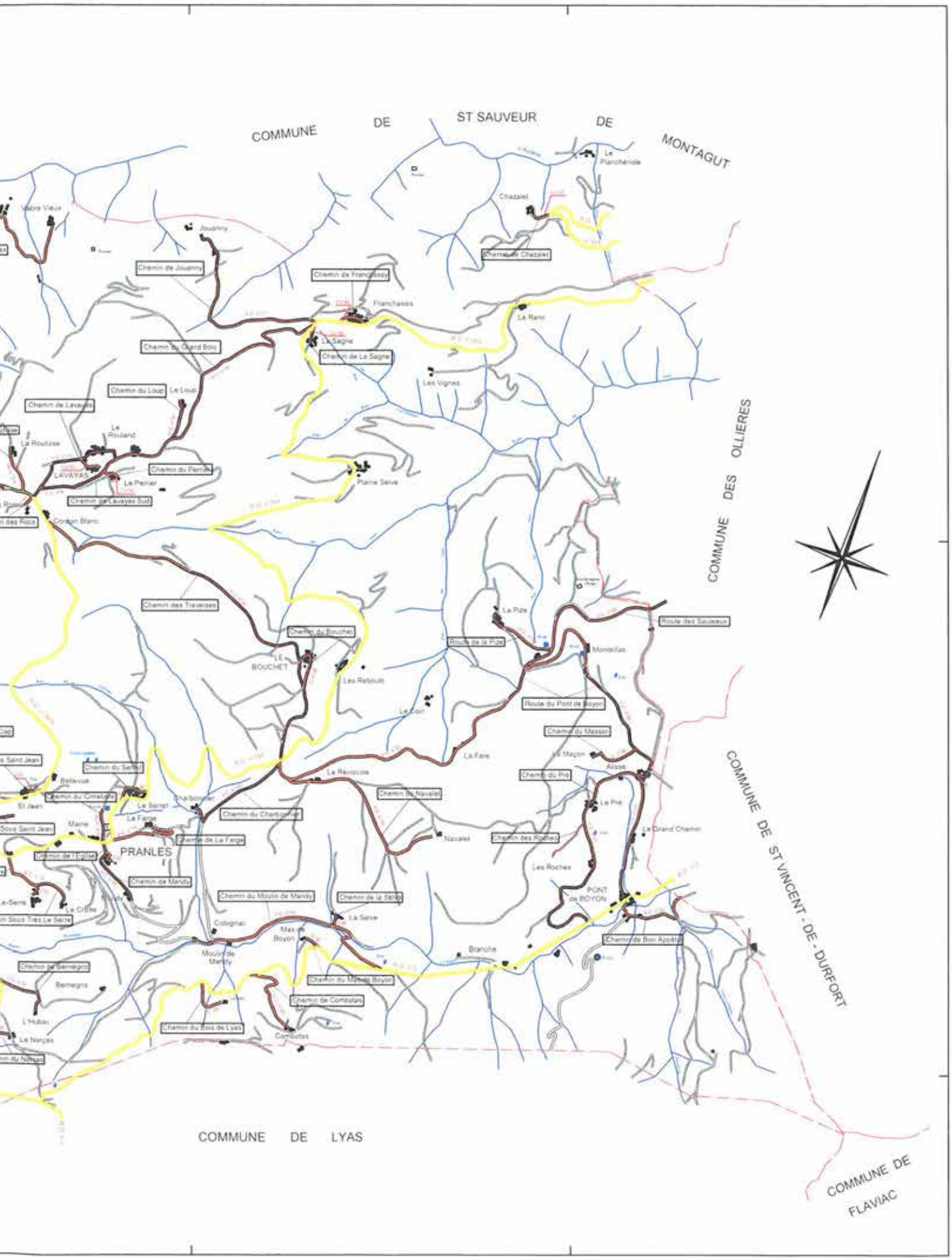
COMMUNE DE ST SAUVEUR DE MONTAGUT
COMMUNE DES OLLIERES
COMMUNE DE ST VINCENT - DE - DURFORT
COMMUNE DE LYAS
COMMUNE DE FLAVIAC
Le Planchenole
Chazalet
Chemin de Chazalet
Vabre Vieux
Jouanny
Chemin de Jouanny
Chemin de Franchassy
Franchasses
Le Ranc
La Sagne
Chemin de La Sagne
Chemin du Grand Bois
Les Vignes
Chemin du Loup
Le Loup
Chemin de Lavayas
Le Rouland
La Routisse
LAVAYAS
Chemin du Perrier
Le Perrier
Chemin de Lavayes Sud
Plaine Selve
Cordon Blanc
Chemin des Traverses
La Pize
Route des Sauteaux
Chemin du Bouchet
Route de la Pize
Montellas
LE BOUCHET
Les Reboulo
Route du Pont de Boyon
Le Coin
Chemin du Masson
La Fare
Le Maçon
Alisse
Chemin du Pré
Chemin du Serret
Bellevue
La Réviscole
Chemin du Navalet
Le Pré
Chemin du Cimetière
St Jean
Le Serret
Charbonnier
Chemin du Charbonnier
La Farge
Maine
Chemin de La Farge
Navalet
Chemin des Roches
Le Grand Chemin
Chemin de l'Eglise
PRANLES
Les Roches
Chemin de Mandy
Chemin du Moulin de Mandy
Chemin de la Selve
PONT de BOYON
La Crotte
La Selve
Cologniac
Mas de Boyon
Chemin de Bon Apôtre
Branche
Moulin de Mandy
Chemin de Bernegris
Bernegris
Chemin du Mas de Boyon
Chemin de Combotas
L'Hubac
Chemin du Bois de Lyas
Combotas
Le Narças

Interviews

Plongée au sein de l'équipe municipale

Ce bulletin municipal se veut l'écho du mandat 2014-2020. Il nous a paru intéressant de pouvoir transcrire ce que les élus de ce mandat ont vécu pendant ces 6 années et comment ils les ont vécues.

C'est pourquoi chacun d'entre nous avons été interviewés avec des questions portant sur nos motivations, nos attentes, nos engagements et nos ressentis.

Denis CLAIR
Maire, 58 ans, Technicien de l'Etat,
famille installée à Pranles depuis 1909
4ème mandat

Fabrice MARTEL
1er adjoint, 51 ans, aide-soignant,
à Pranles depuis 48 ans
2ème mandat

Nathalie DHORMES
2ème adjointe, 52 ans, fonctionnaire
territoriale, à Pranles depuis 22 ans
2ème mandat

Murielle BERTHELOT
3ème adjointe, 48 ans,
assistante de direction,
2ème mandat

Fabrice THIERS
Conseiller délégué à la gestion de l'espace
d'animation, responsable restauration collective,
à Pranles depuis 20 ans,
2ème mandat

Brigitte CAGNOL
62 ans, retraitée,
à Pranles depuis 8 ans

Adeline CROZIER
35 ans, aide-soignante,
à Pranles depuis 12 ans

Françoise LORIVAL
68 ans, retraitée du secteur privé,
revenue s'installer à Pranles en 2005

Christophe MONTEUX
44 ans, paysan,
à Pranles depuis 11 ans

Petit rappel des membres de l'équipe

Jean-Caude VIDAL
70 ans, retraité de France Télécom/Orange,
à Pranles depuis 34 ans,
4ème mandat

Jean-Paul PAULMIER
67 ans, retraité,
à Pranles depuis 10 ans

Quelles sont les motivations, les raisons qui t'ont poussé à te présenter ?

« J'ai ressenti le besoin et la volonté de m'investir pour ma commune »

« J'avais envie de rendre service, de me rendre utile, de défendre les intérêts locaux »

« Il m'a semblé important de mettre mes compétences au service de l'intérêt général et donner de mon temps »

« Améliorer le quotidien des citoyens, entretenir le patrimoine communal. Il y a tellement de choses à faire comme maintenir le réseau de la voirie, celui de l'eau potable. Il faut aussi gérer l'immobilier, participer au développement du rayonnement de la commune »

« J'avais envie de participer aux décisions communales, pour moi ce sont les premières portes de la démocratie »

« J'ai été contacté par Denis, pour moi c'était un témoignage de confiance »

« Je me suis dit que c'était un bon moyen de connaître les habitants, cela me permettrait d'aller à leur rencontre. C'est une ouverture vers les autres »

« Je voulais apprendre et comprendre la gestion communale »

« Le bilan du 1er mandat avec Denis s'est révélé très positif. J'avais la volonté de poursuivre dans ces bonnes conditions »

Quelles étaient tes attentes ?

« Poursuivre et mener à bien les projets initiés lors du mandat précédent, dans la continuité de ceux issus des mandats antérieurs »

« Maintenir une équipe dans l'action et dans l'échange, faire en sorte que les décisions prises soient partagées et chercher le consensus dans l'intérêt général »

« Arriver à faire avec les disponibilités et les moyens. Le défi c'est de pouvoir réaliser le maximum de choses avec le minimum de moyens, optimiser au mieux la gestion communale »

« J'ai eu envie de me confronter à la réalité des choses, voir ce que je pouvais faire réellement en tant qu'élu plutôt que d'avoir juste la vision critique du citoyen »

« J'avais la volonté d'apporter ma parole et ma vision, basées selon mes propres valeurs, telle que l'écologie par exemple »

« Je n'avais pas d'attentes particulières, si ce n'est partir à la découverte de cette aventure »

Avais-tu conscience de ce que ces engagements impliquaient à l'époque ? Quels ont été tes engagements ?

Les « anciens » savaient à quoi s'attendre, de par leur expérience. L'un d'entre eux a toutefois été agréablement surpris d'avoir pu bénéficier autant de la confiance de ses colistiers et du Maire, ce qui lui a permis de s'investir pleinement dans les projets et de les mener à bien sans contraintes.

Les « nouveaux », même s'ils en avaient conscience, ont quand même été surpris du temps qu'ils ont dû investir, de la lourdeur de la machine administrative et du nombre conséquent de délibérations nécessaires au bon fonctionnement d'une commune.

La position du Maire requiert une disponibilité quasi-totale, d'être à l'écoute de tous, d'entretenir de bonnes relations entre les habitants et avec les partenaires extérieurs (administrations, institutions, financeurs, fournisseurs…). Il doit également être omniscient, tant dans la gestion des affaires communales que dans la résolution des problèmes, petits ou grands.

A titre d'exemple, voici ce qui ressort des réponses apportées sur les actions menées :

> **Investissement dans les commissions :** appel d'offres, financière, impôts locaux, révision des listes électorales, animation et culture, monde associatif, communication.
> **Investissement dans les représentations des partenaires institutionnels :** CAPCA, PNR, SDE.
> **Investissement dans les conseils :** municipaux, CCAS, école.
> **Investissement dans les projets courants :** TAPS, numérotation des voies, FTTH (fibre), Prahinou, assistance dans les relations abonnés / grands opérateurs.
> **Investissement dans les charges courantes :** activités périscolaires, soutien aux travaux avec l'employé communal, participation aux repas des aînés, au BIASSOU, aux gouters des enfants, bénévolat l'été durant la programmation culturelle, assistance aux charges administratives (montages des dossiers, conventions, devis, etc.), gestion des salles communales, recherche des fuites sur le réseau d'eau, contrôle des niveaux des réservoirs, résolution des problèmes de réseaux, reconnaissance et protection des agents communaux, gérer les fêtes et cérémonies officielles.

Cette liste est loin d'être exhaustive, le rôle d'un élu est d'être au service de sa commune et l'engagement peut le mener à s'investir dans des domaines divers et variés, parfois inattendus !

Qu'est ce qui t'a déplu durant ce mandat ?

« J'ai eu des difficultés à tout concilier : ma vie de famille, mon travail et mon investissement en tant qu'élu »

« L'impatience et l'ingratitude parfois des citoyens. J'ai eu le sentiment que mon engagement n'était pas reconnu »

« L'agressivité de certaines personnes qui considèrent que nous n'en faisons jamais assez, surtout pour leurs affaires personnelles. J'ai été élu pour l'intérêt général, pas pour gérer les problèmes privés »

« Depuis quelques temps nous assistons, impuissants, à la perte progressive des compétences des communes. Les délibérations deviennent de plus en plus consultatives et moins décisionnelles »

« Notre impuissance face aux problèmes de téléphone et d'accès à Internet. Certains usagers restent des mois sans connexions ni réseaux »

« La perte de notre autonomie face à la montée de l'intercommunalité, parfois j'ai l'impression que les décisions ne nous appartiennent plus »

« La politisation amenée par les partenaires institutionnels alors que la gestion d'une commune rurale ne se joue pas dans ce domaine »

« Ne pas avoir pu mener à bien certains projets, comme le Bistrot de pays, par manque de temps et de moyens »

« Je suis surprise par l'étendue des connaissances que doivent avoir les secrétaires de mairie, on ne s'imagine pas le travail qu'ils doivent effectuer, c'est impressionnant »

« Je suis déçue de ne pas avoir pu faire davantage dans l'aménagement paysager de la commune, les espaces verts, les jardins… »

« Je ne m'attendais pas à devoir me mettre autant au service des gens, à ce que l'élu soit considéré comme un être corvéable sous prétexte qu'il a été élu »

Qu'est ce qui t'a plu ?

« De tous les mandats que j'ai effectués (4), celui-ci est le plus satisfaisant en termes d'autonomie de travail et de résultats »

« De la diversité des élus, des rencontres et des discussions qui en ont découlé, j'ai le sentiment d'avoir fait un travail sur moi et d'avoir gagné en assurance. »

« Grâce à l'entente et l'investissement de toute l'équipe, beaucoup de choses ont pu être faites, je suis fier d'en avoir fait partie »

« J'ai apprécié de participer à la vie courante de la commune, aux diverses animations et manifestations (celle pour le téléphone…) et la liberté d'expression durant les conseils municipaux. »

« Nous avons eu la chance d'avoir un maire qui a joué un vrai rôle d'animateur d'équipe en déléguant, sans rien cacher, et sachant faire preuve de confiance et de reconnaissance »

« Chacun a pu mener à bien ses idées sous le regard bienveillant du Maire »

« Il y a eu du mouvement pour les routes, sur les bâtiments, on a cherché à aller de l'avant, bien que j'ai eu l'impression que le groupe allait moins loin dans les échanges sur la fin, un début de routine ? »

« Ce fut une belle expérience humaine, où je pense avoir appris à argumenter et à écouter, avec un sentiment d'avoir eu un rôle à jouer. »

« La richesse du partage des compétences de chacun, sans jeux de pouvoir, et l'engouement des bénévoles a permis le succès des soirées qui montre bien l'ampleur et le dynamisme de notre commune même au-delà de ses frontières. »

« J'ai apprécié la cohésion du groupe au sein du conseil mais aussi du personnel municipal. »

Peux-tu résumer en une phrase le bilan de ce mandat ?

« Denis a été le maître idéal pour faire mes premiers pas dans la gestion de la commune. »

« J'ai la satisfaction de tout ce qui a été engagé sur la commune et surtout le projet « Prahinou » et d'avoir donné le maximum pour le bien être de ses habitants. »

« J'ai appris plein de choses et notamment que ce n'est pas facile de gérer une commune. »

« Pour moi ce mandat s'imprime dans la continuité des engagements passés (école, salle, théâtre de verdure, achat de terrains), par la création de nouveaux projets répondants aux souhaits des Pranlins pour une vie agréable dans notre belle commune. »

« Tout le monde devrait tenter cette expérience au moins une fois dans sa vie, être acteur plutôt que subir. »

« Quand on est conseiller il ne faut pas oublier que l'on est aussi citoyen et quand on est citoyen on peut aussi devenir conseiller. »

« j'ai la satisfaction du travail accompli et du contact permanent entre les élus. »

« J'ai eu la chance d'avoir pu participer à une aventure humaine riche d'enseignement. »

« J'ai fait la rencontre de gens formidables que je n'aurais pas connus dans un autre contexte. »

Nathalie DHORMES / Christophe MONTEUX

C.A.I.

Commission Culture, Animation et Information

Il est toujours un peu difficile de tirer un bilan quand on est partie prenante. Cependant, s'il est un domaine où le dynamisme de notre commune a montré ses preuves, c'est bien celui de l'animation.

Depuis 2011 la programmation culturelle autour du théâtre de verdure n'a cessé de proposer des soirées festives dans le but de rassembler, divertir, enrichir la vie locale. Le rayonnement de notre commune a gagné en popularité, conséquence non imaginée au départ mais bien réelle. Chaque année la programmation est attendue et le public est au rendez-vous.

Rappelons que la commission municipale en charge de ces évènements a été créée pour développer un lieu de convivialité et permettre aux habitants de Pranles de bénéficier de moments propices aux échanges et aux rencontres.

La construction du théâtre de verdure en 2010, celle de l'Espace d'Animations ensuite, inauguré en janvier 2013, et celle du four à pain terminée en 2013, ont offert un lieu idéal. Les bénévoles et les membres du conseil municipal se sont investis sans compter pour offrir des concerts, des spectacles, du théâtre, des concours de pétanque, sans oublier les désormais célèbres pizzas cuites au feu de bois.

Le théâtre de verdure et l'Espace d'Animations ont ainsi accueilli une quarantaine de spectacles et le four à pain a cuit plusieurs milliers de pizzas.

Une des choses les plus remarquables tout au long de cette aventure est sans contexte l'engagement sans faille des bénévoles.

Malgré la fatigue et les contraintes, plusieurs dizaines de Pranlins se sont investis et ont donné leur temps et leur énergie pour faire vivre ces moments. Sans eux, rien n'aurait été possible.

En dehors du réseau associatif, ces citoyens bénévoles n'ont pas hésité à travailler pour faire de leur commune un endroit agréable, vivant et dynamique.

Que ce soit lors des soirées de la programmation d'été, du « Biassou » au profit du CCAS, du Téléthon, avec l'adjoint technique communal quand il faut le seconder pour des travaux de voirie ou autres, dans des initiatives artistiques ou encore lors des commissions communales, leur engagement est d'autant plus admirable qu'il est sincère et désintéressé.

Merci à vous !

La CAÏ s'est aussi chargée de développer une partie communication par le biais du présent bulletin municipal, du « Pranles Infos » et du site Internet.

La newsletter « Pranles Par Mail » n'a pas retrouvé preneur depuis 2014. Le site Internet a été pris en mains par différentes personnes volontaires et a fait l'objet dernièrement d'une totale refonte (merci François).

Tous ces supports de communication nécessitent beaucoup d'investissement en temps et en énergie. Leur utilité n'est plus à démontrer, c'est un vecteur indispensable à la vie d'une commune. Encore une fois un grand merci à tous ceux qui se sont investis dans cette mission.

Les élections de mars 2020 mettront en place un nouveau conseil municipal, avec une équipe porteuse de projets nouveaux. Il est temps de dire au revoir à la CAÏ et de voir ce que les prochains élus décideront de faire, dans la continuité ou le renouveau.

Dans tous les cas c'était une belle aventure, pleine de vie, de contacts, d'humanité, de rires…. Merci à vous tous.

Nathalie DHORMES

Un petit clin d'oeil à
tous nos bénévoles dans notre coeur.

On vieillit... notre mémoire devient peut être défaillante !
On espère n'avoir oublié personne.

Non ce n'était pas un poisson d'avril...

Les familles, les municipalités de Pranles et de Saint Vincent de Durfort, l'Amicale Laïque de Pranles et l'association de parents de Saint Vincent de Durfort, le Conseil Départemental de l'Ardèche ont répondu présents pour le financement de ce projet .

Les 20 enfants de la classe de CP-CE1 accompagnés de Françoise Lorival et Sylvie Bonnet- Briand sont bien partis le 1er avril 2019 à Meyras dans le centre de la Fédération des œuvres Laïques de l'Ardèche pour un séjour sur le thème du cirque .

Pendant 5 jours (mais seulement 4 nuits) ils se sont transformés en funambules, équilibristes sur boules, acrobates, trapézistes, jongleurs avec l'aide d'intervenants attentifs et professionnels .

Ils ont joué dans le village de Meyras et ils ont remonté le temps pendant la visite du château de Hautségur, guidés par la châtelaine en personne .

Mais ces quelques jours hors du quotidien cachent bien d'autres richesses.

Sylvie nous en a offert un aperçu dans un poème et je lui ai demandé de pouvoir les partager avec vous .

Cathy

Il y a ceux qui sont arrivés avec une valise.
Une valise-maison plus haute que leurs 7 ans !
Il y a ceux qui sont arrivés avec un sac un sac, tel un « bateau-baluchon » .
Il y a ceux qui ont oublié que la maîtresse avait dit : « un seul bagage »
Ils sont arrivés avec deux … Impossibles à traîner .
Il y a ceux qui sautent sur le lit avant d'avoir fait leur lit .
Il y a ceux qui se précipitent pour ouvrir les bagages .
Tout un poème l'ouverture de la valise ….
Il y a ceux qui, méticuleusement, vont sortir les piles de vêtements rangées soigneusement par Maman et les déposer sur les étagères adaptées .
Il y a ceux qui en cinq secondes se retrouvent entourés de vêtements épars draps de bain là-bas sous le radiateur et pulls... on ne sait où !
Il y a ceux qui sortent en premier leur doudou adoré et resteraient là, le tenant contre leur joue sans se soucier du rangement demandé.
Il y a ceux qui montrent tout contents le joli tee-shirt acheté par Maman spécialement pour la classe-découverte ou la tenue à paillettes pour le spectacle .
Il y a ceux qui balancent leur trousse de toilette dans la salle de bains alors que d'autres demandent tout timides :
« Maîtresse, où je la mets ? »
Il y a ceux qui voudraient que la taie d'oreiller soit mise avant de commencer !
Il y a ceux qui mettent la housse de couette à l'envers.. Peu importe !!!
Il y a ceux qui …..
Il y a ceux qui ……
Il y a des enfants qui découvrent comment vivre en collectivité .
Il y a des enfants qui vont vivre une semaine de découvertes loin du nid des parents .

Sylvie B

Amicale Laïque

L'Amicale Laïque fonctionne grâce à l'investissement des parents qui s'engagent dans le conseil d'administration ou qui « donnent un coup de mains » lors des manifestations organisées par l'amicale.

Chacun peut participer, quelles que soient ses disponibilités, régulièrement ou occasionnellement.

Composition du Conseil d'administration 2019-2020 :

> Clément CHAUSI, président
> Régis LYOEN, vice-président
> Emeline MOURIER, trésorière
> Pierre SAVRE, trésorier adjoint
> Lucia LATRE, secrétaire

Reste à pourvoir le poste de secrétaire adjoint(e).
Les trois enseignantes et l'ATSEM sont membres de droit.

Le conseil d'administration, (qui devrait comprendre 15 à 25 membres selon les statuts) est renouvelé chaque année lors de son assemblée générale pour laquelle l'ensemble des adhérents est convié.

Le conseil se réunit une dizaine de fois dans l'année pour organiser les différentes manifestations.

Grâce à ces dernières, organisées tout au long de l'année, l'Amicale Laïque participe au financement des projets pédagogiques de l'école : sorties scolaires (théâtre, cinéma, visites de sites/musée, châteaux… mais aussi les classes découvertes, les activités organisées à l'école (cirque, danse…), les abonnements, les cadeaux de départ pour les 6èmes, divers achats en complément de la dotation la mairie (tapis de gymnastique…).

Pour cela, l'Amicale Laïque, suivant l'activité financée, complète les participations des parents, de la commune et/ou de l'Etat.

La bibliothèque municipale

Savez-vous que vous pouvez avoir accès aux ressources numériques de la Bibliothèque Départementale de l'Ardèche ?

C'est facile, à partir de votre connexion internet et de votre support usuel (ordinateur, tablette, smartphone) vous accédez à :

> des milliers de livres numériques des plus classiques aux plus récents,
> plus de mille cinq cent journaux (périodiques ou quotidiens) français et étrangers de toutes catégories,
> des dizaines de milliers de références musicales de tous les styles,
> des radios numériques,
> la plate-forme Tënk de visionnage de films documentaires enrichie par sept nouveaux films chaque semaine.

L'offre est immense ! La liberté d'accès est totale et gratuite !

Pour cela il suffit de se rendre à la bibliothèque pour s'inscrire, ensuite vous activez votre inscription à domicile.

Tout cela est possible, car la bibliothèque de Pranles est informatisée.

Évidemment vous trouverez toujours sur place un grand choix de livres pour adultes et enfants (provenant de la Bibliothèque Départementale et de notre fond propre) que vous pouvez emprunter gratuitement, la possibilité de réserver des ouvrages de votre choix et des bénévoles enchantées de vous accueillir tous les vendredis de 16h à 18h.

A propos de nos activités, nous avons organisé, en janvier 2019, « la Nuit de la Lecture », manifestation nationale émanant du Ministère de la culture qui rencontre un franc succès.

Une trentaine de personnes ont écouté les lectures préparées par les bénévoles autour du thème : « Peut-on rire de tout ? » Belle soirée, pleine de sourires et de rires !

Le 6 novembre, dans le cadre du mois du film documentaire, a eu lieu la projection du film « Chjami è respondi » d'Axel Salvatori-Sinz qui pose le problème de la relation entre un père et un fils.

Trente-cinq spectateurs ont assisté à cette belle rencontre et le débat qui s'ensuivit fut dense, cordial et bienveillant grâce à la présence de Dominique Salvatori (le père d'Axel Salvatori) et de la monteuse du film Emma Augier.

Un verre de l'amitié nous a permis de continuer cette belle discussion.

La bibliothèque est un lieu de vie, de rencontres et d'échanges. Pour la faire vivre il faut des énergies et des volontés tout le temps renouvelées.

Rejoignez l'équipe des bénévoles, vous êtes les bienvenus !

Les bénévoles de la Bibliothèque :
Andrée, Chantal, Claudine, Elisabeth, Giovanna et Ingrid

Association Communale de Chasse Agréée

A.C.C.A. de Pranles

Voici ma deuxième saison en tant que président de l'ACCA qui s'achève, je tiens à remercier l'ensemble du bureau qui fournit un excellent travail, et sur qui je peux m'appuyer pour les tâches du quotidien dans la vie associative .

Je tiens aussi à remercier l'ensemble des adhérents de l'ACCA qui entretiennent de bons rapports avec les autres usagers de la nature, et ô combien cela devient compliqué avec nos chers amis antispécistes qui fleurissent un peu de partout dans notre doux pays !

Pour ce qui est de la vie de l'ACCA deux manifestations ont couvert une grande partie du travail.

Cela fait maintenant 7 ans que nous nous retrouvons avec l'AFACCC 07/26 (association pour l'avenir de la chasse aux chiens courants) pour l' organisation du traditionnel concours de meute dans la voie du sanglier.

Un grand et franc succès cette année encore ; un énorme merci à l'ensemble des bénévoles nombreux sur le week-end.

Au mois d'août ce fut le traditionnel balltrap, organisé depuis plus de 20 ans !

Un rendez-vous toujours apprécié des aficionados. Depuis quelques années cette manifestation se déroule une année sur deux, donc pas de balltrap pour 2020.

Prochain grandrendez-vous, les 8 et 9 février 2020 pour le concours de meute. Je tiens à rappeler qu'il s'agit d'un week-end où le public vient observer plusieurs meutes de chiens courants, sept sur l'ensemble du week-end, et que cela reste ludique.

Ce n'est pas une battue, et cela reste un rendez-vous où beaucoup de personnes viennent en famille découvrir l'utilisation des chiens courants pour la chasse, celle du sanglier pour ce qui est de ce concours.

Bonne et heureuse année à l'ensemble des chasseurs de la commune, ainsi qu' à tout le monde.

Philippe ARNAUD Président de l ' ACCA

Pont de laValette avant

Paysages et Patrimoines d'Auzène au Mézayon

P.P.A.M.

Sauvegarder le patrimoine qui nous semble être emblématique de notre région, soit parce qu'il a été particulièrement bien construit et bien intégré dans le paysage, soit parce que, réparé avec les moyens du bord au cours des précédentes décennies, l'ouvrage est toujours imposant et force le respect du visiteur, c'est là le but premier des associations dites de «patrimoine».

Notre association, alertée dès 2010 par un adhérent né à Jouanny (un hameau de Pranles tout proche), puis en 2011 par un résident du hameau de La Valette (Commune de Saint-Sauveur), a alors pris conscience de la nécessité de ne pas laisser choir un majestueux ouvrage de 15m de haut, niché au plus profond de la vallée de l'Auzène, et forcément méconnu puisqu'abandonné par notre génération.

Ce pont de pierre dit «de La Valette», n'est certes pas le modèle de pont ancien dont on rêve en architecture et je le classe donc d'office dans la seconde catégorie susvisée parce qu'il a, et aura toujours fière allure après les soins que nous voulons lui prodiguer.

Son défaut essentiel, c'est d'avoir été réparé à plusieurs reprises au XXème siècle en utilisant le ciment... Face aux crues dévastatrices de la violente rivière, on a utilisé, en effet, pour la partie amont des deux culées, la parade la plus efficace du moment : le béton armé ! Une injure grossière, dit-on aujourd'hui.

Les gens de plume écrivent même dans leurs livres que l'ignorance de l'art du temps passé a mis à rude épreuve l'architecture de nombreux ouvrages.

Mais si cette sentence peut s'appliquer aux châteaux, abbayes ou autres maisons privées ou publiques, elle ne peut s'appliquer à un ouvrage implanté au fond d'un ravin et dont on ne voit pratiquement que la partie émergente dans un paysage très boisé.

De surcroît, le but premier de nos «Anciens» était dicté par la vie économique de l'époque, afin d'assurer une liaison sûre entre les deux versants de la vallée pour rejoindre la capitale administrative, et non pas par un quelconque souci d'architecture (la loi Malraux ne date que de 1962 et visait essentiellement seulement les zones urbaines)...

Telles sont les données du problème qui nous était posé. Mais pour nous tous, c'est un héritage du passé, que l'on doit prendre en l'état, comme un bien commun, lequel a eu, en plus, la chance de perdurer après deux siècles d'existence.

Pont de laValette après

Les nombreux donateurs qui ont répondu à notre appel l'ont bien compris. Ainsi, grâce à un montant très élevé de dons (50% de la dépense), le Département et la Fondation du Patrimoine réunis pour la cause afin de créer un Fonds Innovant pour le Patrimoine Ardéchois (FIPA) nous ont attribué une subvention exceptionnelle.

Les deux communes riveraines du pont (Saint-Sauveur et Saint-Etienne de Serre), héritières légales de l'ouvrage depuis le Concordat de 1801, se seraient bien passées de ce lourd héritage, mais nous pensons tous aujourd'hui que le financement participatif a été la bonne solution pour sortir de l'impasse, ménager les finances communales et valoriser l'attractivité touristique de notre territoire du Bas-Auzène.

Une précision encore : depuis le Concordat, Pranles n'est plus riverain de l'Auzène , puisque non seulement le hameau de La Valette (rive gauche) a été rattaché à Saint-Sauveur, mais les terrains agricoles de la rive droite ont été détachés aussi de Pranles, d'où cette enclave montagutienne à la marge du territoire pranlin.

Aujourd'hui, les travaux vont bon train depuis septembre. Le mur aval de la culée a été reconstruit et dès la décrue de la rivière, les échafaudages seront installés au-dessus des eaux pour rejointoyer les zones dégradées de l'arche.

André Emonet

Association du Meunier de Mandy

Moulin de Mandy

L'association du moulin de Mandy développe son activité autour de l'accueil d'un public de touristes et d'Ardéchois amateurs de découverte du patrimoine agricole, rural et culinaire.

Le moulin était un passage obligé pour tous ceux qui voulaient transformer leur blé en farine et utiliser le four à bois en pierres de basalte pour cuire leurs préparations.

Depuis toujours le meunier a fait l'objet d'attaques frontales de la part de toutes les catégories de la population : pour certains il savait trop de choses, pour d'autres il activait l'ascenseur social ; d'autres le jalousaient car son activité était garantie quelles que soient les conditions de la météo ou du marché.

Aujourd'hui les quelques meuniers encore présents et leurs moulins sont attaqués de façon inadmissible. Comme l'expliquait très justement Jean de la Fontaine, l'âne ayant brouté l'herbe d'autrui sur la largeur de sa langue était responsable de tous les maux de la société ; parallèlement à cela, le lion ayant mangé force moutons et tué quelques bergers ne portait aucune responsabilité.

L'administration voudrait imputer aux moulins le piteux état des rivières tant pour l'absence de poissons que pour la piètre qualité de l'eau.

De toute évidence les pollutions industrielles, domestiques, l'envahissement des berges par la végétation sont les vrais responsables.

L'administration offre de l'argent public pour détruire les levées des moulins : quelle gabegie !

Il serait plus judicieux de réactiver les installations hydrauliques de tous les anciens moulins pour produire de l'électricité propre. Cela permettrait de produire l'équivalent de deux réacteurs nucléaires. Réfléchissons, l'avenir nous appartient !

L'assemblé générale de la FDMF s'est déroulée cette année en Ardèche ; 120 propriétaires ou amis des moulins venus de toute la France ont visité le moulin de Mandy. Pranles restera pour beaucoup un nom à retenir et une destination privilégiée.

Alain Bernard

Le Musée du Bouschet de Pranles

En cette fin d'année il est intéressant de regarder ce qu'a été 2019 pour le Musée du Vivarais Protestant.

1500 visiteurs sont passés au musée venant de toute la France, mais aussi du bout du monde. Ce sont les Ardéchois qui sont les plus nombreux puisqu'ils représentent le quart du nombre des visiteurs.

La clientèle étrangère vient toujours principalement des anciens pays de refuge des Huguenots : Suisse, Allemagne, Hollande, mais on peut remarquer des origines assez originales comme les Iles Féroé, Bolivie ou Tasmanie.

Le Musée se situe sur l'itinéraire de la Route des Dragonnades ; c'est donc une étape incontournable pour les randonneurs qui sont de plus en plus nombreux à s'arrêter au Musée.

Cette année nous avons eu le plaisir de présenter une expo photo sur la Route des Dragonnades.

Cette expo est restée toute la saison, elle nous a été prêtée par le Collectif Libres regards (*www.libres-regards.com*).

Le traditionnel rassemblement festif sous les châtaigniers du Bouschet a bien eu lieu le dernier dimanche de juin, malgré la canicule.

Des précautions avaient été prises pour éviter des accidents. Le culte a été assuré par le Pasteur David Facchin et la conférence dont le thème était Olivier de Serres nous a été présentée par Benoit Vidal.

Nous profitons de ces lignes pour remercier la commune de Pranles, le Maire, le Conseil Municipal et les services techniques, qui nous prêtent quelque tables à cette occasion.

Le Musée a fermé ses portes le 30 septembre, mais quelques visites de groupes ont encore animé les salles en octobre.

Début novembre nous avons rangé et protégé les collections pour qu'elles passent un bon hiver, jusqu'au mois d'avril prochain pour une ouverture de la saison le 1er mai 2020.

Musée du Vivarais Protestant
555 chemin du Bouschet
Le Bouschet de Pranles.

museevivarais@orange.fr
www.museevivaraisprotestant.org

Les Amis de Peyrorelle

Génération Mouvement - Les Aînés Ruraux

Le club des Amis de Peyrorelle est avant tout le club des séniors, de tous les retraités hommes et femmes de Pranles, quelle que soit leur vie professionnelle, y compris les femmes au foyer.

Ce club, pour des raisons pratiques – l'engagement de la municipalité entre autres - reçoit de nombreux adhérents des villes et villages environnants.

Voyons cela comme un fait positif pour notre village. Ces échanges enrichissants peuvent vous permettre d'être fiers, car c'est à travers cela que notre village est reconnu comme dynamique, accueillant, ouvert vers l'extérieur ; et en cette période d'un trop grand individualisme et de progrès numérique qui isolent certains, nous restons avec cet esprit de contact de partage de convivialité.

C'est cette diversité qui nous permet d'avoir à ce jour une dizaine d'activités : du sport adapté, de la créativité par les travaux manuels divers, l'atelier cuisine qui permet de nombreux échanges culinaires, des ateliers de prévention (sécurité routière, prévention des chutes, atelier mémoire, soins de premiers secours) et bien d'autres…. sans oublier les voyages, repas, les sorties à thème qui participent à la culture générale, et notre investissement pour le Téléthon et autres actions d'entraide associative.

Notre club a aussi une section solidarité qui peut aussi rendre service à certains, et pour ce faire c'est votre information qui peut nous permettre de faire plaisir à une personne qui en aurait besoin, des voisins par exemple…

Pranlins, Pranlines, retraités habitants à Pranles venez nous rencontrer, venez aussi nous apporter vos idées, ce club est le vôtre. C'est bien pour cela qu' il a été nommé AMIS DE PEYRORELLE. Ce message s'adresse bien sûr à tous les retraités ou préretraités.

Nous sommes prêt à vous recevoir, échanger, entendre vos idées, vos réflexions ,et ensemble poursuivre pour la vie du club de PRANLES.

Contact par courrier adressé à notre nom à la mairie de Pranles, par mail à lesamisdepeyrorelle@gmail.com, ou par téléphone à Josette Gilles 06.43.65.64.49 - Présidente du club.

Personnel communal

Olivier BARATIER
Secrétaire de Mairie

Eric MARIOTTI
Agent technique

Martine IMBERT
Adjointe technique

Josette VIALLE
Responsable de la cantine

Sabrina BONNARD
ATSEM

Etat Civil

NAISSANCES	
Tilda CONSOLO	le 16/01/2019 à Valence (Drôme)
Nina Maï LEOUZON	le 27/02/2019 à Privas (Ardèche)
Julia Laure Justine BOURRET	le 26/05/2019 à Privas (Ardèche)
Eline Mélia Lexie CHAREYRE	le 16/07/2019 à Valence (Drôme)
Clara Chloé VALLON	le 30/09/2019 à Guilherand-Granges (Ardèche)
Violette DEGERMANN	le 30/10/2019 à Valence (Drôme)

MARIAGES	
Laura Cindy Solange DELON et Simon DALL'AGLIO	le 13/04/2019
Anthony MONTIBERT et Laura MUZLIJAJ	le 25/05/2019
Nicolas Constant Paul MAZIERE et Myriam Anne Hélène GILLES	le 31/05/2019
Bastien Jean Karim BRENU et Marion Hélène REVERGER	le 15/06/2019
Céline Lucie CLAIR et Nicolas Raphaël DUMOUSSEAU	le 20/07/2019
Karel Sandrine Michèle ARDIN et Kévin Roger Jean HANGARD	le 03/08/2019

DÉCÈS	
Alice Marie-Rose ROUCHON	le 06/01/2019 à Aubenas (07)
Reymond Elie BESSON	le 03/04/2019 à Privas (07)
Evelyne Jeanne Maria LAVERDURE épouse GUIGON	le 14/05/2019 à Guilherand-Granges (07)
Yolande Maria Mauricette DOGNIES	le 23/07/2019 à Privas (07)
Denise Lucienne Mauricette MERCHIERS Veuve QUÉNET	le 14/08/2019 à Laon (07)
Léo Jules CLAIR	le 08/09/2019 à Pranles (07)
Jacqueline Irène GROSJEAN veuve SCHNEIDER	le 14/09/2019 à Charmes-sur-Rhône (07)
Paul Henri COSTE	le 17/12/2019 à Romans-sur-Isère (26)

Pratiques

MAIRIE DE PRANLES

Jours et heures d'ouverture de la mairie au public :

- Lundi / Mardi / Jeudi / Vendredi : de 8h30 à 12h30
- Mercredi : de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30

Permanence des élus en alternance et sur rendez-vous, les mercredis :

- Semaines paires les après-midi de 14h00 à 16h30
- Semaines impaires les matins de 09h00 à 12h00

Tél : 04 75 64 41 24
Fax : 04 75 64 38 32
mairie.pranles@inforoutes-ardeche.fr
www.pranles.fr

DÉCHETTERIE – LE MOULINON – SAINT-SAUVEUR-DE-MONTAGUT

Horaires d'hiver :
- Mardi, Mercredi et Jeudi de 13h30 à 17h00
- Samedi de 9h00 à 12h00

Horaires d'été :
- Mardi, Mercredi et Jeudi de 13h30 à 17h00
- Samedi de 9h00 à 15h00

04 75 65 67 29

DÉCHETTERIE – PRIVAS

- Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi de 9h00 à 11h45 et de 13h45 à 17h00
- Mercredi de 13h45 à 17h00
- Samedi de 9h00 à 12h00 et de 13h45 à 17h00

04 75 64 07 86

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PRIVAS CENTRE ARDÈCHE

04 75 64 07 07
agglo@privas-centre-ardeche.fr
www.privas-centre-ardeche.fr

Service eau potable : 04 75 20 29 40
Agent mis à disposition sur toutes les questions relatives à la gestion de l'eau potable : Éric MARIOTTI

Cantine

La cantine est gérée par l'Amicale Laïque et la Commune met à disposition les locaux et le personnel.

Garderie

La garderie est ouverte à l'école de **07h30 à 08h30 le matin** et après la classe **jusqu'à 18h00 le soir (impérativement)**.

Les tarifs sont les suivants (vacances scolaires exclues) :

- 25,00 € maximum par mois et par enfant ;
- 1,50 € par garderie et par enfant pour garderie occasionnelle.

Le règlement se fait par trimestre scolaire auprès de la mairie par l'intermédiaire de la Trésorerie de Privas Municipale.

Eclairage public

En cas de panne sur le réseau d'éclairage public, merci de bien vouloir le signaler à la mairie en indiquant le lampadaire concerné.